

## MESSAGE

### Séance du Conseil général du 11 décembre 2024

#### Réponses aux interventions du Conseil général



Lors de la séance du 13 décembre 2023, et par le biais de M. René Leuenberger, le Groupe PS – Les Verts pose la question suivante :

**Canapé forestier :**

*Il y a quelques mois, notre commune a construit un magnifique canapé forestier proche des Colombettes. Les classes du village l'utilisent passablement et nous imaginons que des privés aussi. Le groupe du Parti socialiste-Les Verts s'interroge pourquoi il n'y a pas de bâches ainsi que du bois à disposition, principalement pour l'utilisation par les écoles. En général, les canapés forestiers possèdent tous une bâche réservée aux écoles pour une bonne manipulation qui peut être tirée au-dessus du canapé en cas de mauvais temps. Ceci évite aux enseignants et aux enseignantes de devoir annuler ou repousser les sorties en raison de la météo. Une expérience à l'extérieur par temps de pluie reste très agréable pour les enfants du moment qu'ils ont aussi un endroit à l'abri. Une réserve de bois est aussi pratique afin d'éviter aux maîtresses et aux maîtres d'en prendre à chaque fois avec eux. Voici quelques exemples de canapés où il y a des bâches ou du bois à disposition : le bois d'Everdes à Echarlens, le Canapé à Hauteville, celui à Marsens, et à Mézières. Le Groupe PS-Les Verts souhaite savoir si le Conseil communal envisage de compléter le canapé d'un tel abri.*

**Réponse :**

Dans un premier temps, nous pouvons vous annoncer que le Conseil communal de Vuadens n'est pas favorable à effectuer d'autres aménagements sur cette place située en pleine forêt.

D'autre part, nous avons pris des renseignements auprès du Service des forêts et de la nature (SFN) et pouvons vous confirmer que ledit service a émis un préavis défavorable à cette idée d'installer un couvert au-dessus du canapé forestier.

Concernant la possibilité d'avoir une bâche pouvant couvrir le canapé forestier, l'arrondissement forestier n'y est pas favorable non plus et estime en conséquence pas justifié d'autoriser l'installation d'une bâche pour quelques utilisations.

Par rapport à la mise à disposition de bois de feu sur le site, l'arrondissement forestier rend attentif au fait que cela peut inciter les personnes utilisant la place de pique-nique à faire un grand feu et augmenter ainsi le risque d'incendie.

Il faut savoir aussi que l'autorisation pour cette place est valable cinq ans, soit jusqu'au 31 mai 2029. A la fin de ce délai, une nouvelle demande devra être formulée au SFN, sans garantie que celle-ci soit reconduite.

Aucune bâche ou toit fixe ne sera installée sur le canapé forestier. L'utilisation d'une bâche en cas d'intempéries est tolérée, mais cette dernière doit être repliée dès la fin de l'occupation du canapé.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal décide qu'aucun nouvel aménagement ne sera toléré sur le site.

**Lors de la séance du 15 mai 2024, et par le biais de Mme Elsa Romanens, le Groupe PS – Les Verts pose la question suivante :**

**Jardin participatif :**

*Le groupe PS – Les Verts pense qu'il serait favorable d'avoir des ateliers ou espaces pour favoriser les échanges intergénérationnels dans le cadre du nouvel EMS. Dans ces discussions, nous avons évoqué l'idée d'un projet de jardin participatif, qui allierait les enjeux sociaux et écologiques, et qui serait donc un apport non négligeable à la qualité de vie des résidents et résidentes de l'établissement et à l'aménagement de ses espaces verts.*

*Notre question est la suivante : le Conseil communal serait-il favorable à une initiative de ce genre et à la mise à disposition d'un terrain sur le site du nouvel ou de l'actuel EMS, suivant ce qui est possible.*

**Réponse :**

La question a été transmise au RSSG, et plus précisément à M. Patrick Vallat, coordinateur de projet EMS Gruyère Horizon 2030. Voici sa réponse :

*"Suite à votre demande, et bien que nous l'estimions tout-à-fait pertinente et opportune, nous vous informons que nous ne pouvons pas entrer en matière.*

*En effet, bien que nous ayons quelques surfaces dédiées aux aménagements extérieurs, à des engins de fitness pour personnes âgées, à des espaces de détente, aux cheminements de déambulation et à une place de jeux pour enfants, nous ne voyons pas comment trouver une surface suffisamment grande pour qu'elle soit intéressante, attractive et facilement accessible pour y installer un jardin participatif. Dans la mesure du possible, nous prévoyons tout de même des bacs de plantes et de fleurs à mi-hauteur au profit des résidents ayant la main verte."*

Dès lors nous reprendrons la réflexion lors de l'étude de réaffectation du bâtiment actuel du foyer.

**Lors de la séance du 24 mai 2023, et par le biais de M. Jacques Chollet, le Groupe MI a déposé le postulat suivant :**

**Energie-FR :**

Afin de réaliser des économies d'énergie, le canton et la Confédération encourage la rénovation de bâtiments à l'aide d'un programme de subventions.

Sur mandat du Service de l'énergie du canton de Fribourg, le programme Energie-FR propose aux communes d'animer des conférences pour les citoyens sur la rénovation des bâtiments. Durant ces exposés, des spécialistes du domaine présentent les démarches, les subventions octroyées dans le cadre du programme Bâtiments Fribourg, les déductions fiscales, le processus de remplacement d'un chauffage, cas concrets à l'appui.

Afin de sensibiliser, gratuitement, les propriétaires de la commune et ainsi augmenter le taux de rénovation des bâtiments, le Mouvement Indépendant demande au Conseil communal de mettre sur pied une telle conférence.

**Réponse :**

En date du 14 novembre 2023 la commune a organisé, lors d'une séance ouverte à toute la population, le 1<sup>er</sup> volet des présentations proposées par Energie-FR soit, "Rénover son bâtiment".

Au vu du succès et afin de continuer ces présentations, le 2<sup>ème</sup> volet intitulé "Une installation PV chez moi" est fixé le mercredi 22 janvier 2025, à la salle communale de la Gare (l'horaire sera communiqué en temps voulu).

Un troisième volet est prévu pour fin 2025 ou début 2026, sur le thème "Conseils rénovation personnalisés".

**Lors de sa séance du 13 décembre 2023, M. Bernard Sudan pose la question suivante :**

**Nuisances sonores du trafic routier, Route Principale :**

*Je souhaite déposer une question dont l'objet est les nuisances sonores du trafic routier, Route Principale à Vuadens.*

*Habitant le quartier depuis l'enfance, je constate une sérieuse dégradation de la qualité de vie et ceci d'année en année. Le trafic routier ne cesse d'augmenter et nous sommes devenus une route d'accès importante de la Ville de Bulle. Le trafic devient très intense dès 5h30 jusqu'à 08h00 et le soir de 16h30 à 18h30. Muni d'un sonomètre, j'ai relevé 300 passages le 8 novembre passé, de 16h30 à 17h10, provoquant du bruit de 71,5 décibels en moyenne pour les voitures. Ce bruit va de 63 à 78 pour les voitures et de 75 à 83 pour les camions. La situation est devenue vraiment insupportable. Un revêtement phono-absorbant a été posé en août 2018 et la vitesse est limitée à 50 km/h, vitesse respectée essentiellement en présence du radar.*

*Ma question est la suivante : l'Exécutif communal pourrait-il mandater le service compétent de Fribourg afin de mettre à jour la statistique du nombre de véhicules empruntant journalièrement cette artère et également mesurer d'une manière officielle les nuisances sonores. Je laisse volontiers un petit endroit sur ma place pour parquer une remorque de mesures.*

**Réponse :**

Concernant les comptages officiels cantonaux : le dernier a été effectué en 2020 et relève un trafic journalier moyen de 10'900 véhicules dont 870 poids lourds. La prochaine mesure est prévue dans le courant 2025.

En ce qui concerne la qualité acoustique du revêtement phono-absorbant : dans un courrier du 1<sup>er</sup> février 2024, le SPC confirme qu'elle n'est plus respectée aux vues des mesures effectuées par un bureau spécialisé. Ledit service a sollicité l'entreprise concernée afin de trouver une solution pour répondre aux exigences acoustiques requises.

**Lors de la séance du 13 décembre 2023, le Conseil général a décidé de transmettre au Conseil communal le postulat suivant :**

**Ecole et place de sport – endroits apolitiques**

*Le Bureau du Conseil général a estimé recevable le postulat formulé lors de la séance du Conseil général du 24 mai 2023 par M. François Morand pour le Groupe Mouvement Indépendant.*

*Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. François Morand pour un éventuel complément d'informations.*

*Cela n'étant pas le cas, Mme Delphine Perrinjaquet ouvre la discussion à ce sujet et donne la parole à M. Christian Levrat.*

*M. Christian Levrat :*

*Pardonnez-moi de faire un peu d'ironie et de souligner la bonne image que donne notre Conseil général. On accepte CHF 1'600'000. de déficit, 13 %, alors que partout ailleurs on est à quelques pourcents, mais on refuse d'ouvrir la salle de gym aux jeunes de notre village parce qu'on a des soucis financiers. Voilà, bon, fin de l'ironie, ou si je pourrais continuer en disant qu'une des priorités c'est d'interdire un groupe politique de distribuer du café et des croissants aux parents qui viennent amener leurs enfants au camp de ski des OJ. Chacun a des priorités qu'il mérite.*

*J'aimerais simplement inviter le Conseil communal, lors de l'examen de cette affaire qui je n'en doute pas sera transmise dans l'enthousiasme, mais lors de l'examen de cette affaire de prendre en considération les règles qui régissent l'utilisation de l'espace public par des partis politiques. Il y a une longue jurisprudence là-dessus et si on peut, peut-être, s'entretenir sur l'utilisation de bâtiments publics comme mâts pour des drapeaux, on ne peut pas restreindre, sans motifs impérieux, l'utilisation de l'espace public pour des motifs politiques et je ne suis pas sûr qu'à 06h00 du matin un dimanche, devant l'école de Vuadens, il y a des motifs impérieux qui permettent de restreindre cette utilisation-là.*

*Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Christian Levrat et donne la parole à M. Alain Genoud.*

*M. Alain Genoud :*

*Juste pour répondre à M. Christian Levrat : je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur ce point-là. Je pense quand même que le jour, vous avez clairement cité le jour du départ au camp de ski, justement ce moment-là, il y a beaucoup de parents, beaucoup de jeunes qui sont là. Qu'un certain groupe distribue des croissants et du café, ça ne me dérange pas. Peut-être pas pendre des drapeaux sur l'école, je crois qu'on peut le faire sans avoir les signes distinctifs on dira du parti politique.*

*Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Alain Genoud et donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.*

*Mme Isabelle Sebastiani :*

*Je me permets juste de compléter par rapport à ce qui vient d'être dit.*

*Je comprends ce que dit M. Christian Levrat et je suis pour la liberté d'expression. Il n'y a pas de soucis avec ça. Il y a certainement plein de jurisprudences en effet qui règlementent ça. Là, ce qu'on demande, c'est de prendre en compte que, en effet, on a peut-être passé la ligne rouge lorsqu'on a mis des drapeaux avec justement l'effigie de partis politiques sur l'école. Cela a fortement dérangé les gens qui étaient présents, peu importe finalement le parti. Je ne suis pas sûre que M. Christian Levrat aurait beaucoup apprécié que cela soit certains autres drapeaux qui soient suspendus à l'école. Donc, en l'occurrence, là c'est simplement pour dire : est-ce qu'on peut clarifier les choses et puis faire les choses en bonne intelligence dans l'espace public tout en respectant la liberté d'expression évidemment.*

*Mme Delphine Perrinjaquet remercie Mme Isabelle Sebastiani et donne la parole à M. Christian Levrat.*

*M. Christian Levrat :*

*Oh, vous savez Mme Sebastiani, pour ma part, je suis assez œcuménique. Si on m'invite à boire un café ou à boire l'apéro, en général je viens quel que soit le drapeau.*

*Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Christian Levrat et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, Mme Delphine Perrinjaquet soumet ce point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.*

*La transmission du postulat école et place de sports – endroits apolitiques au Conseil communal est acceptée à la majorité :*

- 14 oui
- 5 non
- 7 abstentions

### **Réponse :**

Un avis de droit a été demandé au Service juridique de l'ARG. La question posée par le postulat de M. François Morand (MI) est de déterminer si un cadre législatif spécifique doit être adopté par la commune de Vuadens pour régir la tenue de stands politiques et la publicité à caractère politique sur le domaine public communal. Or l'avis de droit conclut ce qui suit : L'analyse de la situation montre que le cadre réglementaire communal et cantonal actuel offre déjà un niveau de contrôle satisfaisant pour la tenue de stands et la publicité à caractère politique sur le domaine public communal. En conséquence :

- Une réglementation additionnelle ne semble pas nécessaire ;
- Si besoin, la commune pourrait clarifier son règlement pour garantir une application harmonisée et conforme aux libertés publiques, en intégrant des critères spécifiques pour les activités politiques.

Un encadrement administratif, par voie de charte ou de directive interne (de la compétence du Conseil communal), pourrait en outre permettre de préciser les modalités pratiques d'application du règlement existant [Règlement communal de Police], sans nécessiter de nouvelles mesures législatives (de la compétence du Conseil général).

Par conséquent, le Conseil communal a pris la décision de ne pas rédiger un nouveau règlement spécifique, cependant, dans un premier temps, il rappellera la réglementation en vigueur aux partis politiques qui ont une activité au sein de la Commune, en particulier que l'installation de stands est soumise à autorisations du Conseil communal conformément au Règlement de Police.